

La séance du conseil municipal consacrée au vote du budget de la commune s'est tenue le 24 février. Mme Roy, adjointe aux finances, a présenté un budget qualifié de « transition » puisque, comme vous pourrez le voir dans le détail de l'investissement, des crédits importants ont été réservés aux futurs grands projets à venir (notamment la requalification du quartier des Folliets).

Cependant, près d'un million d'euros seront consacrés à différentes voiries dès cette année, et la rénovation des bâtiments communaux va continuer avec notamment d'importants travaux de toiture. Pour financer ces dépenses et faire face à des recettes toujours très incertaines (cf. recettes de fonctionnement), et après trois années sans augmentation, le conseil municipal, a décidé, à l'unanimité, d'augmenter les impôts locaux de 0,5 points : c'est le seul levier possible aujourd'hui.

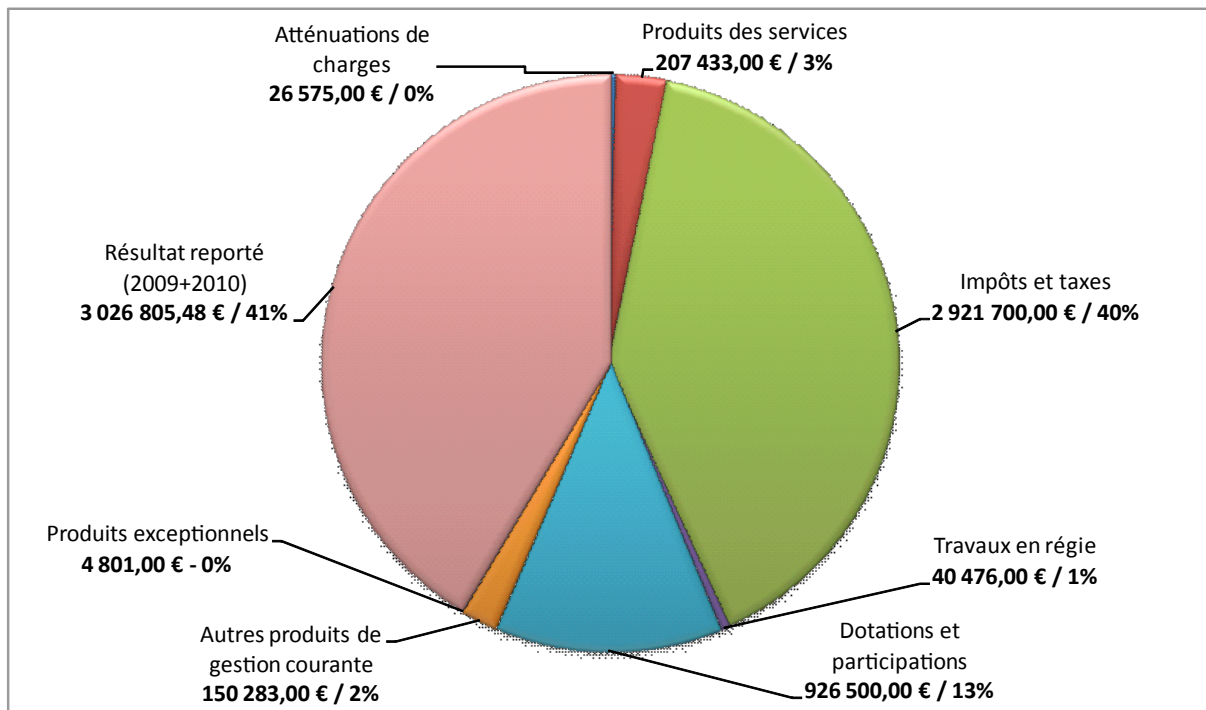
1- Détail de la section de fonctionnement

Du fait de la création de la « direction enfance-jeunesse », l'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE, communément appelé crèche) a été rattaché au budget principal de la commune et non plus au budget du CCAS - avec transfert du personnel -, ainsi les charges et les recettes « semblent » en augmentation. Toutefois, c'est seulement un transfert d'un budget à un autre qui a été limité à l'euro prêt.

Les recettes

Les recettes sont, encore cette année, en diminution. L'explication principale réside dans le désengagement croissant de l'État (la loi de finances pour 2011 gèle l'évolution des aides aux collectivités pendant les trois années à venir pour tendre vers le pacte de stabilité de Maastricht) et dans la baisse du Fonds de péréquation de la taxe professionnelle (perte de 30% depuis 2008, soit 150.000 €).

Pour limiter les impacts de ces évolutions négatives, le conseil municipal, afin de ne pas dégrader la qualité des services offerts, s'est vu contraint d'augmenter la fiscalité locale.



Détail des recettes de fonctionnement

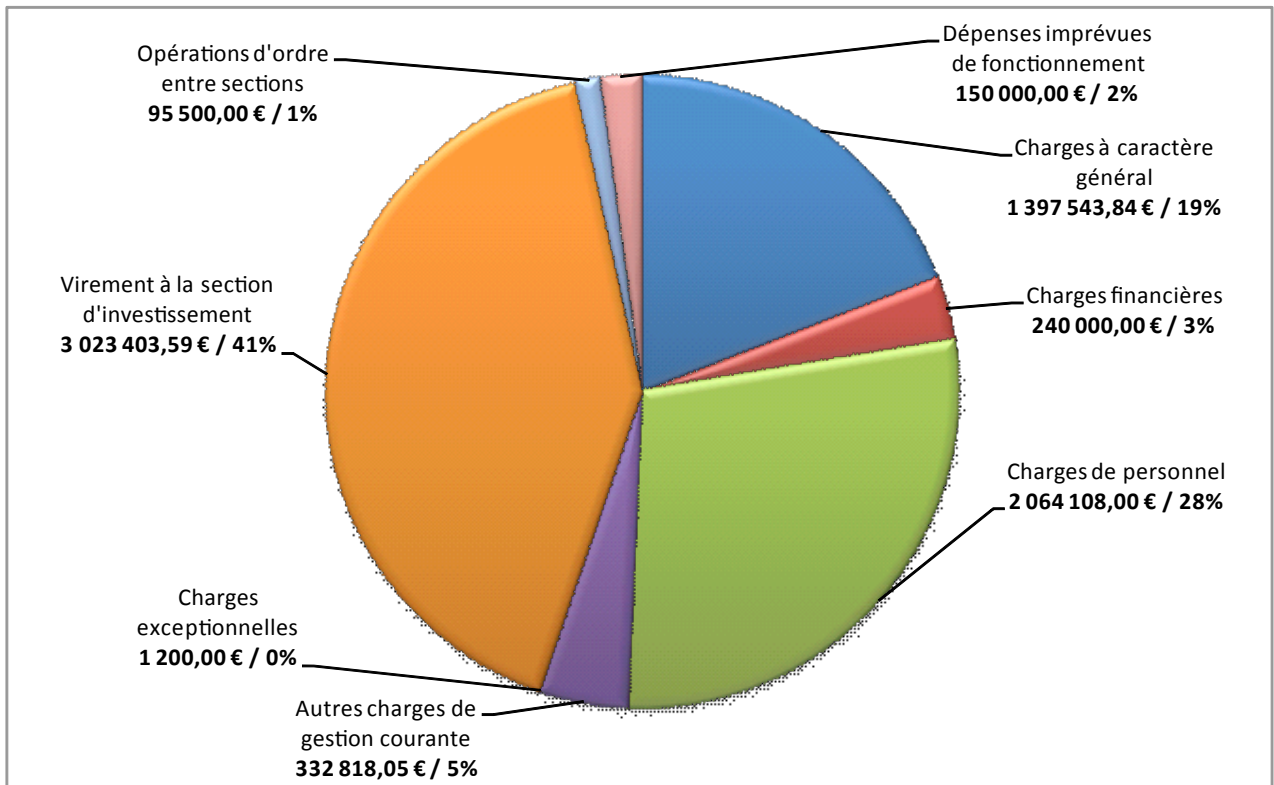
Explications sur les principales recettes de fonctionnement :

- ✓ Le résultat reporté : c'est l'excédent dégagé par les années précédentes.
- ✓ Les produits des services : ce sont les recettes des services en fonction des tarifs pratiqués (périscolaire, centre de loisirs...).

- ✓ Impôts et taxes : ce sont principalement les impôts locaux (taxes foncières et taxe d'habitation) ainsi que les dotations de la communauté de communes qui perçoit la taxe professionnelle.
- ✓ Travaux en régie : travaux réalisés par les services techniques ; il est possible de récupérer la TVA et le coût salarial en investissement.
- ✓ Dotations et participations : dotations de l'État.
- ✓ Autres produits de gestion courante : on y trouve notamment les revenus des baux sur les locations de la commune.

☛ *Les dépenses de fonctionnement*

La lettre de cadrage budgétaire régissant la conception du budget (réalisée en septembre) ayant imposé aux services des dépenses de fonctionnement limitées au volume financier de l'année précédente, les seules augmentations réellement constatées sont subies, c'est-à-dire qu'elles proviennent, par exemple, de diverses revalorisations contractuelles de prix et de différents abonnements de la commune principalement sur les fluides (augmentation du gaz par exemple).



Détail des dépenses de fonctionnement

Explications sur les principales dépenses de fonctionnement :

- ✓ Les charges à caractère général : elles regroupent « tout » le fonctionnement courant, c'est-à-dire les fluides (gaz, électricité, eau, téléphone...) de tous les bâtiments communaux ainsi que les petits aménagements ou entretiens de ces bâtiments, les contrats de maintenance, le petit équipement, l'entretien de la voirie, le fonctionnement des écoles...
- ✓ Les charges de personnel : elles correspondent à l'ensemble des traitements des agents titulaires ou non titulaires et à toutes les charges afférentes (formation, assurance...).
- ✓ Les dépenses imprévues de fonctionnement : c'est une somme limitée à 7,5% des dépenses réelles pour financer les dépenses de l'année inconnues au moment de

l'établissement du budget.

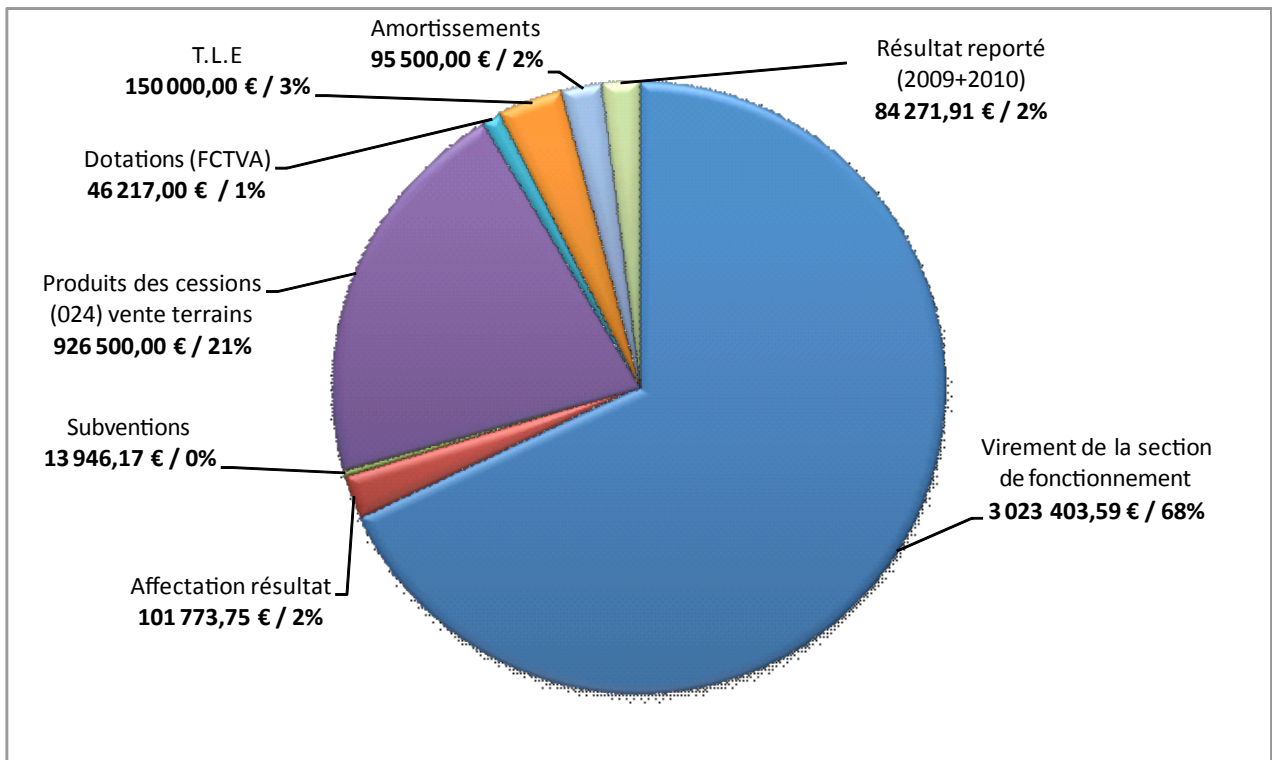
- ✓ Les autres charges de gestion courante : elles regroupent les subventions aux associations, la subvention d'équilibre au budget annexe du Centre communal d'action sociale (CCAS), les indemnités des élus, le contingent incendie, et les dépenses liées à divers organismes (syndicats, démoustication...).
- ✓ Virement à la section d'investissement : ce sont les « économies » réalisées par rapport aux recettes ; elles sont transférées en investissement pour permettre des dépenses structurantes (travaux importants immobiliers de type voirie, bâtiment, équipement, etc...) ; c'est une « fausse » dépense puisqu'on la retrouve en recette d'investissement.
- ✓ Les charges financières : c'est le remboursement des intérêts des emprunts ; le remboursement du capital est supporté par la section d'investissement.

2- Détail de la section d'investissement

Les investissements sont maintenus à un volume équivalent aux années précédentes, mais sans aller au-delà puisque des crédits sont réservés aux projets importants futurs. En effet, il est important que les collectivités territoriales comme notre commune soutiennent l'économie locale par des dépenses structurantes utiles aux Mauriciens.

Les recettes

Les recettes d'investissement proviennent principalement du virement de la section de fonctionnement.



Détail des recettes d'investissement

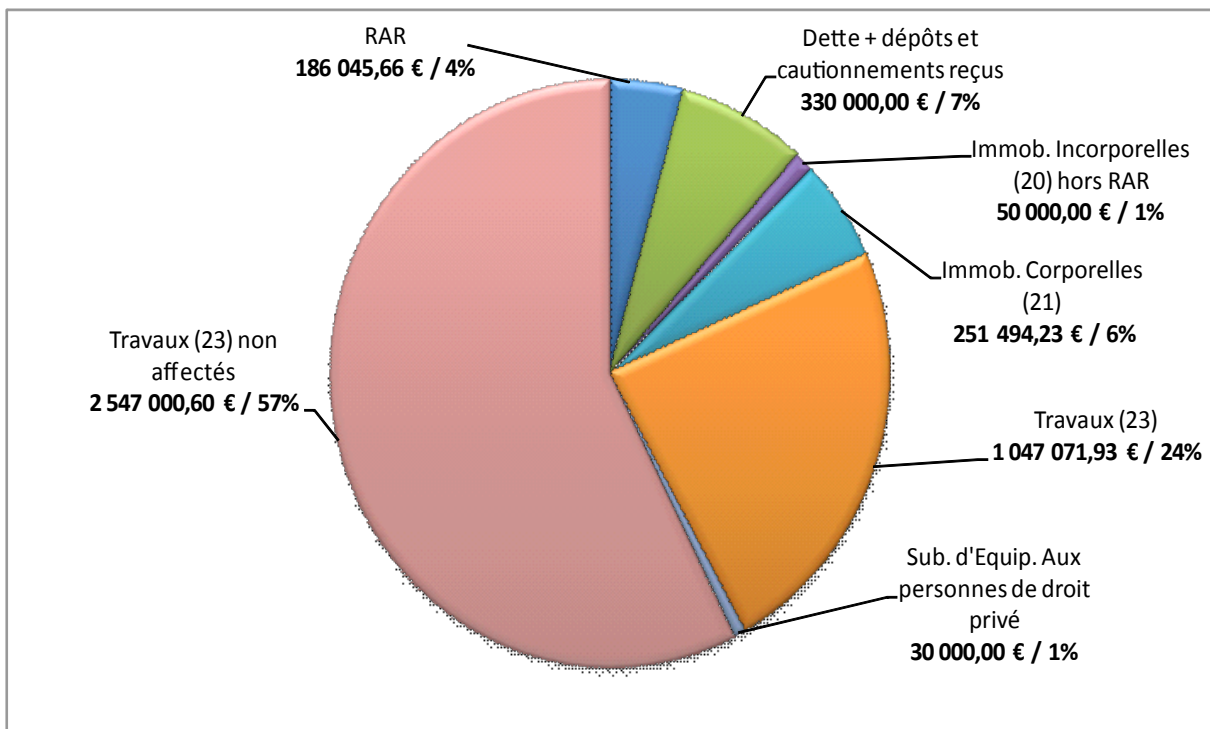
Explications sur les principales recettes d'investissement :

- ✓ Le résultat reporté : il correspond au résultat financier des années précédentes (ici, en excédent).
- ✓ Les amortissements : ce sont des crédits réservés obligatoirement pour le renouvellement d'équipements.

- ✓ TLE : Taxe Locale d'Équipement perçue par la commune sur les constructions neuves.
- ✓ FCTVA : deux ans après, l'État rembourse une partie de la TVA payée par la commune sur ses investissements.
- ✓ Produit des cessions des terrains : vente d'un terrain au forum des sports pour le projet Futsal et des maisons Gutton pour un immeuble de commerces et logements neufs.
- ✓ Virement de la section de fonctionnement : ce sont les économies réalisées dans le fonctionnement en 2011 qui deviennent une recette d'investissement pour financer les dépenses d'investissement (cf. dépenses de fonctionnement).

Les dépenses

Cette année, les dépenses d'investissement sont concentrées principalement sur la voirie et l'entretien du patrimoine communal (24%). A noter : 57% des dépenses ne sont pas affectées et sont « en réserve » pour les projets des années à venir.



Détail des dépenses d'investissement

Explications sur les principales dépenses d'investissement :

- ✓ RAR (restes à réaliser) : ce sont les sommes engagées en 2010 mais dont les factures ne seront payées qu'en 2011.
- ✓ Dettes, dépôts et cautionnement : correspond au remboursement du capital de la dette.
- ✓ Immobilisations incorporelles : frais d'étude, subventions d'équipement aux organismes publics.
- ✓ Immobilisations corporelles : correspondent au renouvellement d'équipements comme du mobilier, des outils informatiques, des végétaux pour le fleurissement (8000 €), des équipements de voirie (7000 €)...
- ✓ Travaux : correspondent aux travaux importants à engager par la commune principalement la voirie du Chemin de Thil et de la route de Tramoyes, des travaux de toiture à la salle des fêtes et aux écoles...